

Sujet: [INTERNET] Courrier sortant LISEA COS 03842 HLCA 20180222@COMMISSION ENQUETE PUBLIQUE_ Aménagement de l'A10 à 2*3 voies

De : CHARDAVOINE Marie-Christine <marie-christine.chardavoine-ext@lisea.fr>

Date : Fri, 23 Feb 2018 15:11:09 +0000

Pour : "pref-ep-2x3voiesA10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr" <pref-ep-2x3voiesA10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr>

Copie à : CHAILLOU Anne-Florence <anne-florence.chailloou@lisea.fr>, "DE PRIESTER Yannick" <yannick.depriester@lisea.fr>, PRESSARD Patrick <patrick.pressard@lisea.fr>, LE CAIGNEC Hervé <herve.lecaignec@lisea.fr>, GODDE Joaquim <joaquim.godde@lisea.fr>, CHARLEMAGNE Thierry <thierry.charlemagne@lisea.fr>, RIBE Alexia <alexia.ribe@mesea.fr>, GELABALE Melissa <melissa.gelabale@mesea.fr>, "SERGENT Philippe" <philippe.sergent@mesea.fr>, DELRUE Jean-Bruno <jean-bruno.delrue@mesea.fr>, GOUIN Olivier <olivier.gouin@mesea.fr>, "GODARD Gilles" <gilles.godard@vinci-construction.com>, "GODINOT Bernard (bernard.godinot@vinci-construction.com)" <bernard.godinot@vinci-construction.com>, Herve HERODE/COSEA <herve.herode@cosea.com>, ROUX GIMENEZ Camille <camille.roux-gimenez@cosea.com>

Bonjour,

Vous voudrez bien trouver ci-joint la contribution de LISEA concernant l'enquête publique citée en objet.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Cordialement

Marie-Christine CHARDAVOINE
Assistante administrative

LISEA SAS
61-64 Quai de Paludate
CS 21951
33088 BORDEAUX Cedex



[Le site web www.lisea.fr](http://www.lisea.fr)

COS 03842 HLCA 20180222@COMMISSION ENQUETE PUBLIQUE_ aménagement A10 à 2x3 voies_contribution LISEA.pdf	=?iso-8859-1?Q?C
	=?iso-8859-
	Content-Type: application/
	Content-Encoding: base64



Commission d'enquête publique

Bordeaux, le 22 février 2018

Réf. : COS 03842 HLCA 2018

Objet : Dossier d'Enquête publique unique relatif au projet d'aménagement à 2*3 voies de l'autoroute A10

Affaire suivie par : Anne-Florence CHAILLOU / Yannick De PRIESTER - LISEA

Messieurs les membres de la commission d'enquête,

Par arrêté inter préfectoral du 7 décembre 2017 a été prescrite l'enquête publique unique portant sur le projet cité en objet, je vous prie de trouver ci-après la contribution de LISEA.

Nos impératifs au niveau de la sécurité ferroviaire et de l'exploitation mais aussi la proximité géographique immédiate du projet A10 engendreront des points d'interface avec la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique. De ce fait des réunions techniques préalables avec le maître d'ouvrage sont programmées pour préciser l'ensemble des éléments techniques à étudier de manière exhaustive.

Nous souhaitons d'ores et déjà porter votre attention sur deux points :

- (i) la LGV est en exploitation depuis le 02 juillet 2017. Il convient que les travaux envisagés n'aient aucun impact sur les circulations ferroviaires ou sur les périodes diurnes et nocturnes prévues pour réaliser l'entretien de la LGV,
- (ii) la réalisation des travaux ainsi que les ouvrages qui seront réalisés dans le cadre de l'aménagement du projet ne devront pas entraîner pour le concessionnaire ferroviaire des sujétions ou charges additionnelles par rapport à la situation actuelle.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information,

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes sincères salutations.

Hervé LE CAIGNEC
Président

Copie : MESEA/COSEA